

## Procurations : votre filet de sécurité pour les imprévus de la vie

Juillet 2025

Jamie Golombek et Kate Lazier

Gestion privée CIBC



Bien que les gens soient nombreux à réfléchir à ce qu'il adviendra de leur succession après leur décès, il est tout aussi important de réfléchir à la manière dont vos soins personnels et vos décisions financières seront gérés au cas où vous ne seriez plus en mesure de le faire vous-même un jour. Vos documents de procuration peuvent vous assurer un filet de sécurité en vous permettant de désigner une personne qui prendra ces décisions à votre place.

### Comprendre la procuration

Une procuration est un document juridique qui vous permet de désigner une personne pour prendre des décisions et effectuer des transactions en votre nom. Ces documents portent différents noms selon les provinces, mais il existe deux principaux types de procurations :

1. La procuration relative aux biens<sup>1</sup>, qui permet à votre mandataire de gérer vos affaires financières.
2. La procuration relative aux soins personnels<sup>2</sup>, qui permet à votre mandataire de prendre des décisions concernant vos soins de santé, vos conditions de vie et vos activités quotidiennes.

<sup>1</sup> Une procuration relative aux biens porte différents noms selon les provinces, notamment : procuration conditionnelle, procuration permanente, procuration continue, entente de représentant pour les biens et mandat.

<sup>2</sup> Une procuration relative aux soins personnels porte différents noms selon les provinces, notamment : directive anticipée, entente de représentant, directive personnelle, directive en matière de soins de santé, mandat de protection, directives médicales anticipées et directives médicales.

## Obtenez le soutien d'un conseiller juridique qualifié

La création d'une procuration valide nécessite le respect des exigences légales particulières de votre province ou territoire. Nous vous recommandons de consulter un professionnel du droit dans votre province ou territoire afin de vous assurer que le document est correctement rédigé et signé.

Sans procuration valide, si vous devenez mentalement incapable, un tribunal pourrait devoir nommer un tuteur ou un curateur pour gérer vos affaires, un processus qui peut s'avérer long et stressant.

## Choisissez le bon mandataire

Votre mandataire a l'obligation légale de prendre des décisions qui sont dans votre intérêt. Le mandataire chargé de vos biens assume d'importantes responsabilités, notamment la gestion de vos affaires financières et la tenue de registres précis de vos transactions.

Lorsque vous choisissez un mandataire, tenez compte des éléments suivants :

- **Confiance** : vous devez avoir entièrement confiance en la personne que vous désignez.
- **Proximité et disponibilité** : un mandataire qui habite à proximité pourra gérer vos affaires plus efficacement. Si vous possédez des biens dans plusieurs provinces ou territoires, vous devriez consulter un conseiller juridique dans chacun d'eux afin de déterminer si plusieurs procurations sont nécessaires et d'assurer leur cohérence.
- **Connaissances financières** : choisissez une personne qui possède de solides connaissances en gestion financière.
- **Capacité à travailler en équipe** : si vous désignez plusieurs mandataires ou un mandataire pour vos biens et un autre pour vos soins personnels, assurez-vous que ces personnes peuvent travailler ensemble efficacement.
- **Sociétés privées** : si vous possédez une société privée, votre choix peut avoir une incidence sur les sociétés qui sont liées ou associées à des fins fiscales.
- **Mandataire suppléant** : il est important de désigner un suppléant au cas où votre mandataire n'est pas en mesure d'agir. Envisagez de nommer une société de fiducie ou une personne plus jeune afin d'augmenter les chances qu'elle puisse vous aider lorsque vous en aurez besoin.
- **Aide professionnelle** : envisagez de nommer une société de fiducie professionnelle, telle que CIBC Trust, comme mandataire pour vous aider relativement aux questions financières. Cela peut réduire les conflits familiaux et faciliter la gestion de situations financières complexes.
- **Nommer une personne qui ne possède pas les connaissances financières nécessaires ou qui pourrait être en conflit d'intérêts** peut entraîner une mauvaise gestion, voire des abus financiers. Il est essentiel de choisir une personne qui comprend vos objectifs financiers et qui agira toujours dans votre intérêt.
- Une fois que vous avez fait votre choix, il est important d'informer votre mandataire de sa nomination et de la date à laquelle celle-ci prend effet. Assurez-vous qu'il sache où trouver les documents pour pouvoir agir en cas de besoin.

## Personnalisation de votre procuration

Vous pouvez fournir à votre mandataire des directives à suivre pour prendre des décisions en votre nom.

La procuration relative à vos biens peut comprendre des directives sur ce qui suit :

- Les types d'investissements que votre mandataire peut effectuer
- La rémunération de votre mandataire pour ses services, le cas échéant
- Les mesures de soutien à prévoir pour vos personnes à charge
- La possibilité de faire des dons à des œuvres caritatives ou à des proches

De même, la procuration relative à vos soins personnels peut comprendre vos préférences concernant ce qui suit :

- L'endroit où vous souhaitez vivre
- Ce que vous souhaitez manger et porter
- Des directives concernant les décisions liées à votre santé

Nous vous recommandons de revoir votre procuration de temps à autre afin de vous assurer qu'elle reflète bien vos souhaits et votre situation à l'heure actuelle.

## Comptes conjoints

Ne commettez pas l'erreur courante de vous fier à des arrangements informels, tels que la création de comptes conjoints avec un membre de votre famille. L'ajout d'un cotitulaire à un compte ne lui donne pas la possibilité de vous aider dans le cas de questions financières importantes, telles que la vente de votre maison ou la conclusion d'un contrat de soins de longue durée. La procuration relative à vos biens permet de régler la plupart des questions financières, à l'exception de la rédaction d'un testament.

L'ajout d'un membre de votre famille à votre compte conjoint peut également entraîner des malentendus et des conséquences imprévues. Les cotitulaires d'un compte conjoint peuvent avoir un droit d'accès complet aux fonds du compte. Des questions peuvent se poser quant à savoir s'ils conservent ces fonds pour vous ou non. Cela peut donner lieu à des litiges en cas de divorce ou de séparation de l'un des cotitulaires. De même, après votre décès, il peut être difficile de déterminer si vous souhaitiez que les fonds soient versés au cotitulaire du compte conjoint ou à votre succession pour être répartis entre vos autres bénéficiaires.

## Conclusion

Prévoir une éventuelle incapacité est une étape essentielle de la planification successorale qui ne doit pas être négligée. En désignant des mandataires pour vos biens et vos soins de santé, vous pouvez assurer votre tranquillité d'esprit et celle de vos proches.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'établissement d'une procuration ou d'autres services de planification successorale, veuillez communiquer avec votre conseiller CIBC et consulter vos professionnels juridiques.

Jamie Golombek, FCPA, FCA, CPA (IL), CFP, CLU, TEP, est directeur gestionnaire, Planification fiscale et successorale à Gestion privée CIBC, Toronto.

[jamie.golombek@cibc.com](mailto:jamie.golombek@cibc.com)

Kate Lazier, LL.B., CFP, TEP est directrice et cheffe d'équipe, Planification de succession et philanthropie à Gestion privée CIBC, Toronto.

[kate.lazier@cibc.com](mailto:kate.lazier@cibc.com)

Le présent rapport de la Banque CIBC contient des renseignements qui étaient jugés exacts au moment de la parution. La Banque CIBC, ses filiales et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions. Le présent rapport a pour but de fournir des renseignements généraux et ne doit pas être interprété comme donnant des conseils précis en matière de fiscalité, de prêt ou de droit. La prise en compte des circonstances particulières et de l'actualité est essentielle à une saine planification. Tout investisseur qui souhaite utiliser les renseignements contenus dans le présent document devrait d'abord consulter son spécialiste en services financiers, son fiscaliste et son conseiller juridique.

<sup>MD</sup> Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.